

# LA MUTUELLE DES MOTARDS ET L'ASSOCIATION HANDICAPS MOTARDS SOLIDARITÉ (HMS) RENFORCENT LEUR PARTENARIAT !

## // COMMUNIQUÉ DE PRESSE //

### CONTACT PRESSE MUTUELLE DES MOTARDS

**Laure Gelmini**  
04 67 04 71 63  
06 62 16 47 84  
presse@amdm.fr

La moto est une histoire de passion. Même après un accident, le désir de reprendre la route reste souvent intact. Aussi, la Mutuelle s'engage avec HMS pour les hommes et les femmes motards confrontés au handicap physique suite à un accident de 2-roues. Elle leur propose de nouvelles prestations et des aides financières exclusives pour régulariser leur permis moto et conduire de nouveau. Un geste fort de la Mutuelle pour que le handicap ne soit plus un frein et que tous les motards puissent s'adonner à leur passion du 2 et 3-roues, en toute liberté !



### **La Mutuelle et Handicaps Motards Solidarité renforcent leur partenariat et allient leur expertise pour offrir un accompagnement inédit aux sociétaires victimes d'accidents de 2-roues et désireux de continuer à vivre leur passion**

Toujours à la pointe de l'innovation et fidèle à ses valeurs de partage et de solidarité, la Mutuelle des Motards a signé le 25 novembre 2019 une convention de partenariat avec Handicaps Motards Solidarité, une association permettant à des personnes en situation de handicap physique de s'initier ou de se remettre à la moto. Déjà partenaire depuis 20 ans de la Mutuelle, HMS intervient désormais dans l'application de la garantie SAVE. Cette garantie solidaire et incluse dans tous les contrats accompagne les sociétaires victimes d'accidents de 2-roues et leurs proches.

### À PROPOS DE LA MUTUELLE DES MOTARDS

Créée en 1983 par 40 000 membres fondateurs à l'appel de la FFM (Fédération Française des Motards en Colère), l'assurance Mutuelle des Motards est le spécialiste de la protection des conducteurs de 2 et 3-roues motorisés. Développer la pratique du 2-roues à moteur et protéger ses sociétaires en concevant des produits d'assurance innovants sont les deux moteurs de la Mutuelle des Motards.

Concrètement, grâce à cet accord, les sociétaires victimes d'un accident de 2-roues ayant entraîné un handicap physique pourront bénéficier de nouvelles prestations et d'aides financières exclusives pour pouvoir reprendre la moto. En effet, pour les personnes à mobilité réduite qui ont déjà passé leur permis en tant que valide, la régularisation de leur permis est obligatoire et se valide par un examen pratique avec un véhicule aménagé. L'accompagnement de la Mutuelle interviendra donc en deux temps.

---

**/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE /**

---

- ...
- Préparation à l'examen de régularisation du permis moto
    - Prise en charge des cours de moto-école (environ 10 heures) chez les partenaires moto-écoles de la Mutuelle, à hauteur de 250€ maximum
    - Mise à disposition gratuite d'une moto ou d'un side-car aménagé durant le temps de la formation au permis
    - Frais d'adhésion à l'association Handicaps Motards Solidarité (HMS) offerts la 1ère année - valeur de 15€

Reprise de la route dans des conditions adaptées

- Participation à l'aménagement d'une moto ou side-car en fonction du handicap du sociétaire, à hauteur de 1000€ maximum
- Participation à l'adaptation de vêtements (gants sur mesure, blouson...), à hauteur de 500€ maximum

### **Mutuelle des Motards et Handicaps Motards Solidarité : déjà 20 ans de coopération !**

Fondée en 1995, Handicaps Motards Solidarité œuvre pour permettre à des personnes en situation de handicap physique de s'initier ou se remettre à la moto. L'association développe des motos et side-car aménagés pour pallier l'absence de ce type de véhicules dans les moto-écoles.

Depuis 1999 – 20 ans déjà ! - la Mutuelle soutient HMS en assurant ces candidats au permis pendant toute la durée de leur formation. L'assureur prend également en compte le coût de l'aménagement du véhicule lorsque les motards assurent leur propre machine. Ainsi, en cas de sinistre, le sociétaire sera indemnisé sur la base de la valeur réelle de sa moto, travail d'adaptation compris.

Enfin, autre exemple de l'engagement de la Mutuelle avec HMS, la Mutuelle des Motards a mis en place, comme beaucoup d'autres acteurs, un système de parrainage. Mais, fidèle à ses valeurs, la Mutuelle propose un parrainage solidaire : à chaque fois qu'un sociétaire parraine un nouvel assuré, la Mutuelle reverse 10€ à l'association.



Dans ce cadre-là, le 25 novembre 2019, un sociétaire représentant tous les motards parrains, accompagné de Patrick Jacquot, Président Directeur Général de la Mutuelle des Motards, ont remis à Philippe Witter, président de HMS, un chèque solidaire d'un montant de 66 585 euros. Une preuve concrète d'engagement et de soutien envers ses sociétaires confrontés au handicap.

